

## Commune de DIEMOZ

### Compte rendu du conseil municipal du 29 septembre 2014

L'an 2014 le vingt-neuf septembre, le conseil municipal de la commune de Diémoz dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian REY, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2014

Secrétaire de séance : VIGNAT Ingrid

Etaient présents et ont pris part au vote : REY Christian, TOUCHANT Muriel, SAYER Yvan, GALLON Philippe, MAGNARD Corinne, ODET Guy, MUCCIARELLI Laurence, PARRAIN Gilbert, CHAPUIS Jacqueline, PETIET Andrée, MOSA Denise, DELORME Jacques, BUISSON Alain, JULLIEN Bernard, ROZIER Franck, NEPLE Alain, NAVARRO Isabelle, VIDAL Anne-Marie, VIGNAT Ingrid, ROHEL Jean Paul, VIVIER Philippe, SAUGEY Catherine .

Procuration : de HOUDEAU Annick à SAUGEY Catherine.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que de nombreux travaux ont été réalisés pendant l'été :

- Réfection de la RD 518 de feux à feux par le Conseil Général de l'Isère, le marquage au sol étant pris en charge par la commune ; mise en place des fourreaux pour passage de la fibre optique
- Réfection des chemins du Pétrier et de la zone artisanale
- Mise en place de la barrière de sécurisation vers la bascule
- Achèvement des travaux d'enfouissement des réseaux rue de comberousse ; travaux inaugurés par le président du SEDI M. Bertrand LACHAT. Ces travaux ont permis l'élargissement de la chaussée et l'installation d'un éclairage public basse consommation
- Réfection d'une classe à l'école élémentaire
- Réfection de l'aire de jeux de l'école maternelle
- Local tennis : l'inauguration du local a eu lieu le 6 septembre dernier en présence de l'association tennis qui était très satisfaite de cette réalisation.
- Réfection de la peinture de la salle polyvalente par les agents du service technique communal

#### **1/ Compte rendu commission travaux**

##### Travaux groupe maternelle

Le permis de construire du groupe maternelle sera déposé mi-octobre, il comprend 4 classes.

L'inspection académique a émis un avis favorable sur le projet qui sera présenté prochainement aux parents d'élèves, aux enseignants et l'Inspecteur de l'Education Nationale M. Grange.

Une présentation a été faite au personnel communal de l'école.

Montant prévisionnel de l'opération 2 000 000 €.

Monsieur le Maire remercie la commission travaux pour le suivi de ce dossier.

Une demande de subvention sera adressée au Conseil Général de l'Isère, à l'Etat au titre de la DETR et à l'aéroport Lyon St Exupéry.

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

##### Skate-parc / City stade

Cet équipement sera subventionné par le Conseil Général de l'Isère (attribution de février 2014) et comprend un skate-parc, un city stade et une aire de jeux. Aucun éclairage ne sera installé pour cette structure. Les travaux débiteront en octobre.

#### **2/ Compte rendu commission scolaire**

##### Réforme scolaire

Monsieur le Maire rappelle qu'une information a été faite aux parents avant les vacances d'été concernant la réforme des rythmes scolaires, un second courrier leur a été adressé à la rentrée avec le planning des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Les TAP sont organisés le jeudi après-midi avec des animateurs recrutés par la commune, des agents communaux et des bénévoles.

Coût prévisionnel de la réforme des rythmes scolaires : 60 000 € pour l'année avec une aide de l'Etat par le Fond d'Amorçage et la CAF qui devrait s'élever à environ 11 000 €.

Monsieur le Maire remercie la commission scolaire pour le travail effectué pendant l'été pour le recrutement des animateurs et l'organisation des activités. Il remercie également Antoine MARTIN, coordinateur pour l'excellent travail effectué pour les TAP.

Mme MUCCIARELLI remercie Huguette et Patrick MICHON, bénévoles, pour leur intervention pendant les TAP ainsi qu'Yvan SAYER et Anne-Marie VIDAL pour leur participation chaque jeudi après-midi.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur des TAP qui sera transmis aux parents. Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

La matinée du mercredi 15 octobre sera banalisée, les enfants des écoles élémentaire et maternelle n'auront pas classe du fait de l'organisation d'une réunion des équipes pédagogiques pour la mise en œuvre de la loi relative à la refondation de l'école de la république.

### **3/ Compte rendu commission urbanisme**

SCOT Nord-Isère : Un séminaire de présentation du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Isère a eu lieu le 26 septembre dernier.

Il ressort de cette réunion que plusieurs maires des communes voisines disposent de peu de possibilité d'urbanisation sur leurs territoires.

Plan Local d'Urbanisme : la procédure se poursuit.

Urbanisme : A partir de juillet 2015, les services instructeurs de la DDT (ex DDE) n'assureront plus l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire..), cette compétence sera gérée par la commune par du personnel spécialement formé dans ce domaine.

Un logiciel spécifique à l'instruction des dossiers sera mis en place. Coût prévisionnel du logiciel 3 000 €.

### **4/ Classement voirie communale**

Suite à la mise à jour du tableau de classement des voies communales de la commune de Diémoz, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le tableau des modifications de linéaires des voies communales ainsi que l'actualisation du tableau de classement.

Ancien linéaire 25 415 ml – Nouveau linéaire 30 870 ml.

Cette mise à jour impactera le montant de la DGF versée à la commune par l'Etat.

Avis favorable du conseil municipal.

### **5/ Finances**

#### Révision des loyers des terrains communaux

Application de l'indice de révision des fermages. La variation de l'indice par rapport à l'année précédente est de + 1.52 %. Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal.

#### Révision du loyer du bureau de poste

Révision triennale du loyer. Le montant annuel de la location du bureau de poste s'élève à 3351.36€. Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal.

Des discussions sont en cours pour un passage en agence postale communale. Le personnel serait du personnel communal.

#### Taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) passe de 8.28 à 8.50 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal.

#### Convention SIASO avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention en date du 31 août 1998 avait été signée entre la commune de Diémoz et le SIASO (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Septème –Oytier St Oblas) .

Il convient aujourd'hui de passer un avenant à la convention afin de préciser les modalités de gestion des abonnés de Septème et Oytier St Oblas ainsi que les modalités de recouvrement des droits de branchement au réseau d'assainissement .

\*Tout projet de raccordement des abonnés des hameaux de Septème et Oytier St Oblas au réseau devra impérativement faire l'objet d'une autorisation préalable de raccordement de la commune de Diémoz .

\*Les droits de branchement des abonnés des hameaux de Septème et Oytier St Oblas au réseau d'assainissement de la commune de Diémoz seront encaissés directement par la commune de Diémoz à la délivrance du permis de construire, au tarif fixé par délibération du conseil municipal de Diémoz. Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

Les travaux d'extension de la station d'épuration de Vienne sont en cours et permettront de répondre à l'évolution démographique du bassin de vie de Vienn'Agglo. Coût des travaux 20 000 000 €.

Demande de financement : un emprunt de 1 000 000 € sera contracté pour le financement du groupe maternelle et de la halle commerciale. Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

Programme culturel 2015 : demande de subvention au Conseil Général de l'Isère. Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

Une subvention de 430 € a été attribuée à la commune au titre du programme culturel 2014.

La CCCND Organise le Festival des Collines du 3 au 25 octobre 2014 avec ouverture du festival par le spectacle programmé à Diémoz, « les fleurs du bal » le 3 octobre à 20h30 à la salle intergénérationnelle.

## 6/ PLH

Plan Local de l'Habitat (PLH) : Le PLH est géré par la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné. 20 logements sociaux sont inscrits pour la commune de Diémoz, dont une partie sera réalisée à la place de l'école maternelle actuelle. Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal.

## 7/ Compte rendu vie associative

Attribution des subventions aux associations communales au titre de l'année 2014. Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal.

Forum des associations : 31 associations étaient présentes au forum.

M.SAYER précise que le stade de foot synthétique a été homologué pour l'utilisation en nocturne.

Le prochain salon Briqu'Expo aura lieu les 12 et 13 septembre 2015 à Diémoz.

## 8/ Questions diverses

-Fleurissement : La visite de la commission fleurissement du Conseil Général de l'Isère a eu lieu le 26 septembre dernier sur la commune.

Philippe GALLON souhaite rendre un hommage à M.GOBET qui est décédé et qui avait participé activement à l'action « jardiner autrement » avec les enfants de l'école maternelle.

-Visite annuelle du centre d'enfouissement du fayet : Monsieur le Maire rappelle que les communes de Diémoz et St Georges d'Espéranche ont émis un avis défavorable au projet Paprec d'exploitation d'une plateforme de tri et de traitement de déchets de bois sur le site du centre d'enfouissement. Il précise que la commune de Oytier St Oblas a émis un avis favorable au projet.

-Syndicat mixte Rhône Pluriel : le 14 octobre de 13h30 à 18h30 1<sup>er</sup> séminaire « Economie circulaire » à Sainte-Colombe.

-Pépinière d'entreprises : plusieurs baux ont été signés pour la location des locaux de la pépinière d'entreprises. Une visite des représentants de la Région sera organisée prochainement. La CCCND pourra proposer des locataires pour les locaux restants.

-Animation commerciale « A 2 Pas » organisée par la CCCND du 8 au 18 octobre 2014.  
Commission animation commerciale le 23 octobre à 17h à la pépinière d'entreprises.

-Réunion du conseil des enfants le vendredi 3 octobre à 17h en mairie.

-Le « Repas du Pressoir » est organisé par le Comité local d'action sociale vendredi 3 octobre à partir de 19h00 à la Chapelle Notre Dame de Lestrat.

-Les recherches se poursuivent pour l'installation d'un médecin sur la commune.